

Du 23 Mai 1876.

Inventaire
après le décès
de M^r: Delerue

L'AN 1876, le 23 Mai 9 heures du matin
à la requête de;

M^{me} Emma Delerue, épouse assistée et autorisée
de M^r: Aephrase Vernier, fabricant de tissus demeu-
rant à Roubaix.

M^{me} Victorine Delerue, épouse assistée et auto-
risée de M^r: Leon Heipel, fabricant de tissus, demeurant
à Roubaix.

Et M^{me} Celine Delerue, épouse assistée et auto-
risée de M^r: Jacques Willaert, négociant, avec
lequel elle demeure à Roubaix

„ M^{me} Willaert, agissant d'abord comme
„ légataire particulière, hors et avant part, de
„ M^r: Victor Benjamin Joseph Delerue, son père
„ aux termes de son testament olographe, en
„ date du 30 juillet 1875, et déposé au rang
„ des minutes de M^e: L^s: Amedée Jean Duchange
„ notaire à Roubaix, suivant acte reçu par
„ lui le 2 Mai 1876, le tout enregistré.

„ Et ensuite avec M^{mes} Vernier et Heipel,
„ comme habiles à se dire et porter seules et

le 23 Mai 1876.

inventaire
après le décès
de M^r. Delerue

L'an 1876, le 23 Mai 9 heures du matin
à la requête de;

M^{me} Emma Delerue, épouse assistée et autorisée
de M^r. Aephrase Verrier, fabricant de tissus demeurant
à Roubaix.

M^{me} Victorine Delerue, épouse assistée et auto-
risée de M^r. Leon Scépel, fabricant de tissus, demeurant
à Roubaix.

Et M^{me} Adeline Delerue, épouse assistée et auto-
risée de M^r. Jacques Willaert, négociant, avec
lequel elle demeure à Roubaix

„ M^{me} Willaert, agissant d'abord comme
„ légataire particulière, hors et avant part, de
„ M^r. Victor Benjamin Joseph Delerue, son père
„ aux termes de son testament olographe, en
„ date du 30 juillet 1875, et déposé au rang
„ des minutes de M^e. L^s. Amedée Jean Duchange
„ notaire à Roubaix, suivant acte reçu par
„ lui, le 2 Mai 1876, le tout enregistré.

„ Et ensuite avec M^{mes} Verrier et Scépel,
„ comme habiles à se dire et porter seules et
„ uniques héritières de mon dit sieur Delerue
„ et de M^{me} Adelaïde Louise Julie Omerine
„ Coustenoble son épouse, leur père et mère tous
„ deux décédés, M^r. Delerue le 24 avril dernier
„ et M^{me} Adelaïde Louise Julie Omerine

„ Coustenoble, le 15 Mars 1873.

à la conservation des droits et intérêts des parties, et de tous autres, qu'il appartiendra, et sans que les garanties ci-dessus prises, puissent nuire ni préjudicier, à qui que ce soit.

Il va être par le ministère de M^e Louis Amédée Jean Duchange et M^r F^s Édouard Guthoit, et son collègue, notaires à la résidence de Noubaix soussignés, procédé à l'inventaire fidèle et description exacte de tous les meubles meublants, objets mobiliers, Devises comptants, Déclarations actives et passives, titres, papiers et renseignements, dépendant des communautés et successions de M^r & M^{me} Delorme Coustenoble, le tout trouvé, ou étant dans une maison située à Noubaix rue Neuve, où est décédé mon dit sieur Delorme.

La représentation des objets à inventorier sera faite par les requérants ci-devant nommés.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires, sous toutes réserves et protestations de droit (suivent les signatures)

Déclarations.

Les parties déclarent, qu'il ne sera pas procédé à l'estimation du mobilier, qui se trouve dans la maison du défunt, en raison de la volonté exprimée par M^r Delorme, dans le testament qui sera ci-après

analysé, que ce mobilier soit partagé en nature
entre les enfants.

Letres et papiers,
Testament de M^r Deleuve,
Côte 1^{re}. Une pièce qui est.

L'expédition du Dépot du testament de M^r
Deleuve, suivant acte reçu par M^e Duchange, notaire
à Noubair, le 2 Mai 1876, ce testament est ainsi conçu
Ceci est mon testament.

Ma fille Adéline se trouvant, dans une mau-
voise position de fortune, je lui lègue hors part une
somme de soixante mille francs, qui sera placée
par les soins de ses beaux frères, de manière, qu'elle ne
puisse en tirer que les intérêts, qui seront payés
entre ses mains, et serviront à ses besoins intérieurs, au
mariage de Georges et Marie Willaert, il sera soustrait
de cette somme de 60.000 fr. à savoir 20.000 fr. par
10.000 à chacun d'eux, afin de les aider sans leur être
à blissement.

Désirant laisser un souvenir à mes petits enfants,
je leur donne 4.000 fr. à Emma Fernier, comme aînée de
la famille, et 2.000 fr. à chacun de mes autres petits
enfants indistinctement venus et à venir, jus qu'au
jour de mon décès, ces sommes seront placées par les
soins de leurs parents, à intérêts capitalisés, pour leur

être remises à l'époque de leur mariage, à défaut, à l'âge de 25 ans. Si par suite d'engagement pris par ma fille Adeline, elle était forcée de renoncer à ma succession, et celle de ma femme, je lui légue en plus une autre somme de 70.000 fr., qui sera aussi placée par les soins de ses beaux frères de manière qu'elle ne puisse en tirer que les intérêts, la somme de 60.000 francs, que de toute manière, je lui laisse celle de 70.000 francs, en cas de renonciation à la succession, seront prises de substitution, au profit de tous ses enfants, nés et à naître, et ses beaux frères seront tuteurs à la substitution.

Il sera prélevé 1500 fr., par an, pour frais et éducation de Georges Wildaert, jusqu'au 1^{er} Fév. 1878.

Tous les frais, Droits etc. de ces différents legs seront supportés par la succession, en plus et quoi qu'il arrive, tout le mobilier en général sera partagé entre mes 3 filles.

Fait à Roubaix, le 30 juillet 1878. (signé)
Victor Delerue)

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^{re} Quehange et inventoriée sous la cote 1^{re} et cote 2^{me}

Maison rue Daudin N^o 9.
Cote 2^{me} 9 pièces qui sont.

La 1^{re} la grosse d'un acte reçu par M^{re} Locheux

notaire à Lille, le 1^{er} juil^{et} 1842, contenant adjudication à la requête de M^{rs} Louis Théodore J^h Duriez, receveur particulier J^t à Paris.

M^{me} Adélaïde Sophie Louise Reynart, épouse de M^r Aug^t Nicolas Defarge, sous intendant militaire J^t à Lille et autres, au profit de M^r Victor Delenne, d'une maison, située à Lille, rue Royale, et d'une autre située au même lieu rue Goudin N^o 9. La maison rue royale a été vendue depuis par M^r Delenne.

La 2^{me} est l'expédition d'un acte reçu par M^r Lœbeling notaire à Lille, le 2^{juin} 1843, contenant quittance par le mandataire de M^{rs} Louis Théodore J^h Duriez, receveur particulier J^t à Paris, M^{me} Adélaïde Sophie Louise Reynart, épouse de M^r Aug^t Nicolas Defarge, sous intendant militaire J^t à Lille et autres à M^r Victor Delenne, né J^t à Roubaix, d'une somme de 36.298 frs 95 centimes

Les autres pièces qui sont sur timbre et papier libre ce sont des états d'inscriptions, pièces de purge, concernant la dite propriété.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^r Duchange et inventoriées sous la cote 2^{me}. Ci cote 2^{me}

Maison rue Goudin N^o 7.
Cote 3^{me} 17 pièces qui sont.

La 1^{re} l'expédition d'un acte reçu par M^r Guiloy, notaire à Lille, le 1^{er} Avril 1845, contenant vente

par M^r Philibert Moeran Don, rentier et M^{me} Adélaïde
Heury son épouse, demeurant ensemble à Lille, au profit
de M^r Victor Benjamin J^h Delerue, né à Roubaix, de la
maison ci dessus désignée, moyennant le prix principal
de 6.500 fr. Dont le dit contrat porte quittance.

Les 6 autres pièces qui sont sur timbre et papier
libre, ce sont des pièces de purge, concernant la dite
propriété.

La 8^{ème} est une expédition d'un acte reçu par M^e
Fajot Ridez, notaire à Lille, le 9 Mars 1857, contenant
adjudication définitive, à la requête de M^r L^e Théodore
Fresost commis négociant à Lille, à M^r & M^{me} Moeran
= Don, rentiers à Lille, de la maison ci dessus désignée.

Les autres pièces, qui sont sur timbre et papier libre,
ce sont des pièces concernant la dite maison.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e
Duchange, et inventoriées sous la cote 3^{ème} à cote 3^{ème}

Maison rue Esquermoise N^o 87.

Cote 4^{ème} 3^e pièces qui sont.

La 1^{re} est l'expédition d'un procès verbal d'adju-
dication définitive tenue par M^e Coustenoble, notaire
à Lille, le vingt quatre Août 1846, à la requête de M^{me}
Eulalie Victoire Louise Suiveau, v^e de M^r L^e J^h Des-
= Carpentiers, né à Lille. M^r L^e Emile Descarpentiers
Commis négociant, et à Paris et autres, au profit

De M^r Victor Benjamin J^h Deleuve, négociant et prop^{re}
et M^{me} Adélaïde Louise Julie Emerine Coustenoble son
épouse, d^t à Roubaix, de la maison ci dessus désignée
 moyennant le prix principal de 42.000 fr^s sur lequel
il a été payé 61.714 fr^s 29 centimes, ainsi qu'il résulte
d'une quittance reçue par M^e Gruloy, notaire à Lille, le
12 février 1847.

La 2^{me} est l'expédition d'un acte reçu par M^e
Mocermant, notaire à Lille, le 19 J^h 1818, contenant
vente de la maison, dont le titre est ci devant analysé
par M^{me} Catherine Françoise Des camps, v^{ve} de M^r
Alexandre J^h Collette, à M^r L^e J^h Descarpentiers, fabri-
ciant de draps, d^t à Lille.

Toutes les autres pièces qui sont sur timbre et
papier libre, ce sont des pièces de purge et certificats
d'hypothèques, concernant la dite propriété, quittance
et anciens titres.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le J^h M^e
Duchange, et inventoriées sous la cote H^{me} ci Cote H^{me}

Il a été vaqué à tout ce que dessus, depuis la
dite heure de 9 heures du matin jusqu'à celle de midi
par simple fixation.

Et la continuation du présent inventaire a
été remise du consentement des parties, à un jour, qui
sera ultérieurement fixé.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires, sous
toutes réserves et protestations De droit (sur ces signatures)
Et le 26 Mai 1876, 9 heures du matin.

En conséquence de l'assignation prise dans la voca-
tion qui précède, il va être par lesdits M^{rs} Duchange et
Duthoit, notaires à la résidence de Roubaix soussignés, pro-
cédés es-mêmes requête, présence et qualité que ci dessus, à
la continuation du présent inventaire de la manière sui-
vante :

Letres et papiers.

Maison rue Neuve N^o 24 à Roubaix.
Côte sur 10 pièces qui sont.

La 1^{re} La grosse d'un acte reçu par M^{rs} Lousin
notaire à Roubaix, le 30 7^{me} 1834, contenant vente par
M^{rs} Jean Augustin Prouost néq^t à Roubaix, M^{me} Augus-
tine Constance Grossemy, ve^{ve} de M^r P^r Constantin 7^{me} Prou-
ost prop^{re} et à Roubaix et autres, à M^r Victor Delerue
Commissionnaire et M^{me} Adèle Coustenoble son épouse et
à Roubaix, d'un terrain situé à Roubaix, rue neuve, présen-
tant un front à rue de 18 mètres 476 millimètres, et une
profondeur de 67 mèt. 388 millimètres, moyennant un prix
de 8000 fr. dont le dit contrat porte quittance.

Sur ce terrain M^{rs} & M^{me} Delerue ont fait construire
la maison, dans laquelle il est actuellement procédé.

La 2^{me} est une copie sur papier libre, d'un certificat
délivré par M^r le conservateur des hypothèques de Lille,

constatant, qu'il n'existoit à l'époque aucune inscription
contre les vendeurs.

La 3^{ème} est la copie sur papier libre, d'un acte reçu
par M^e Piat notaire à Roubaix, le 10 Mars 1810, conte-
nant vente par M^e J^e Desmarchelier, m^d blanchisseur
de coton à Roubaix à M^{rs} Jean Augustin J^e, P^{re} Constan-
tin J^e, M^{rs} Louis J^e Prouost et autres, d'un terrain situé
à Roubaix, lieu dit le château de Roubaix, de la conte-
nuee de 3 ares, 16 centiares ou environ.

Les autres pièces qui sont sur timbre et papier libre,
ce sont des conventions et notes diverses, pouvant servir
de renseignements, au sujet de la propriété.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e
Duchange, et inventoriées sous la cote pour ci - cote pour

cote 6^{ème} 17 pièces qui sont. Maisons rue du Château.

La 1^{re} est l'expédition d'un procès verbal, tenu par
M^e Garez, notaire à Roubaix, prédécesseur du dit M^e
Duchange, le 24 Juin 1812, contenant adjudication défi-
nitive à la requête de M^{me} Louise Charlotte Joseph Fichet
v^{ve} de M^r L^e François Chrissostome Jorel, propriétaire d^e
à Roubaix et de ses enfants, au profit de M^r Victor Delerue
de 1^{re} d'une grande maison, portant alors le n^o 24, composée
de cave, 3 pièces au rez de chaussée, 4 chambres à l'étage -
premier au dessus, et 2^e d'un terrain propre à bâtir avec 2
petites maisons d'ouvriers, le tout tenant à la maison précé-
dente, située à Roubaix, rue du Château, moyennant le

prix principal de 8150 fr. outre les charges.

Sur le dit terrain, M^r & M^{me} Deloune ont fait construire une maison à étage.

La seconde: est l'expédition d'un acte reçu par le dit M^e Duchange, le 18 Août 1853, contenant quittance par M^{me} v^{re} Sorel fière et ses enfants, à mon dit sieur Deloune, du prix de la vente de la propriété dont le titre est ci devant analysé.

La 3^{ème} est la grosse d'un procès verbal tenu par M^e Decourcelle, notaire à Roubaix, en date des 15 Janvier et 9 février 1829, contenant adjudication définitive, à la requête de M^r Aug. Six fabricant et de dame Christine Grimonprez son épouse, d^e à Roubaix, au profit de M^{rs} Sorel, Fiéret, de la propriété ci devant désignée.

Les autres pièces qui sont sur papier libre et timbre ce sont des certificats de radiation, certificat négatif, délivrés par M^r le conservateur du bureau des hypothèques de Lille, pièces de purge, notes, expédition et autres pièces, pouvant servir de renseignements, au sujet de la propriété, dont les titres sont ci devant analysés.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e Duchange et inventoriées sous la cote suivante

Cote 6^{ème}

Propriété de la poterne à Roubaix,
Cote 7^{ème} 32 pièces qui sont.

La 1^{re} La grosse d'un procès verbal tenu par M^e Crousse, notaire à Roubaix précédé par médiateur du dit M^e Duchange, le 11 juillet 1859, contenant adjudication définitive à la requête de M^e Floris Hyacinthe Desfraine M^euri de Roubaix, propriétaire et de dame Louise Adélaïde Fiat son épouse, et à Roubaix M^e Louis Bon ami Fiat propriétaire et dame Catherine Constante J^e Glorieux son épouse, et à Roubaix et autres, au profit de M^e Victor Benjamin J^e Delme négl^e à Roubaix de 1^{re} un ancien château, dit château de la potennerie avec bâtiments, autrefois à usage de ferme, et 1 hectare 95 ares 60 centiares, moyennant le prix principal de 26.474 fr. dont le dit contrat porte quittance

La seconde est l'expédition d'un acte reçu par M^e Watelot, notaire à Lille, le 19 9^{bre} 1817. contenant vente du château de la potennerie ci devant désigné par M^{me} Louise Albertine Française J^e Dubosquiel v^{ve} de M^e L^e Ch^e J^e Despaul de l'espérance écuyer propriétaire et à Lille, M^e Clement J^e Despaul lieutenant de gendarmerie et à Laon et de dame Marie Philippine Julie Aronis son épouse et autre à M^e L^e J^e Fiat notaire à Roubaix et d^{me} vignès J^e Delebuque son épouse et avec lui.

Les autres pièces qui sont sur timbre et papier libre, ce sont des anciens titres de la dite propriété, état descriptif, pièces de purge et différentes notes, pour sur

Service de renseignements.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit Me
Duchange, et inventoriées sous la cote 8^{me} ci cote 8^{me}
Propriété à Louve Belgique

Cote 8^{me} 8 pièces qui sont.

La 1^{re} l'expédition d'un acte reçu par Me Coustenoble
notaire à Lille, le 3^o juillet 1843, et 28 Août Juridict
contenant adjudication définitive à la requête de
M^r Ch^s Ernest Beaussier prop^{re} d^e à Lille et M^r Ch^s Aug^{te}
Beaussier père, prop^{re} d^e à Capelle, au profit de M^r
Victor Benjamin d^e Delerue nég^t d^e à Noubaix de six
hectares, 8 ares, 3 centiares de terre labourable, en 2
pièces, situés sur le territoire de Louve (Belgique) et ce
moyennant le prix principal de 21. 255 fr^s 32 centimes
dont le dit contrat porte quittance.

La 2^{me} est un certificat négatif, délivré par M^r le con-
servateur du bureau des hypothèques de Courtrai, constatant
qu'il n'existait à cette époque aucune inscription contre
les vendeurs et anciens propriétaires, au sujet de la propri-
été ci devant désignée, cette pièce est sur papier libre.

Les autres pièces qui sont sur timbre et papier libre,
ce sont des notes diverses, pour servir de renseignements
et un procès verbal de mesurage et bornage, relatif à la
dite propriété.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit Me
Duchange, et inventoriées sous la cote 8^{me} ci cote 8^{me}

Baux.

Maison rue du Château N° 38.

Côte 9^{ème} Une pièce qui est?

L'un des originaux d'un bail sous signatures passées en date à Roubaix du 10 juillet 1878, enregistré à Roubaix le 17 Août 1878, fol. 100 ce 1^{re} reçu 11 Ju 12 les sommes de 78 centimes pour la 1^{re} période de 6 ans, expirant le 1^{er} J^u 1884, (signé 107) consenti par M^r Victor Delorme prop^{re} à Roubaix, à M^r Louis Delannoy, employé de commerce et à Roubaix, d'une maison à Roubaix, rue du Château, pour 6 ou 9 années, qui ont commencées le 1^{er} J^u 1878, au loyer annuel de 1000 fr. et les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange et inventoriée sous la côte 9^{ème} ci côte 9^{ème} Même rue?

Côte 10^{ème} Une pièce qui est, la grosse d'un acte reçu par le dit M^r Duchange, le 2 J^u 1874, contenant bail par M^r Delorme à M^r Albert Heyndrickx fabricant et à Roubaix, pour 9 années qui ont commencées le 1^{er} Avril 1878, d'une maison située à Roubaix rue du Château au loyer annuel de 5000 fr. outre les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange, et inventoriée sous la côte 10^{ème} ci côte 10^{ème}

Rue Neuve?

Côte 11^{ème} 2 pièces qui sont.

La grosse d'un acte reçu par M^e Emile Lefebvre notaire à Lille, le 1^{er} juin 1868, contenant bail par M^r Leon Rodolphe Dujardin clerc de notaire et à Lille et autres, à M^r Jules Mailliez antiquaire et Mme Aphélie Desmaret son épouse, et ensemble à Lille, d'une maison y située, pour 9 ans et un mois, à partir du 1^{er} juin 1868, au loyer annuel de douze cents francs payables par trimestre et d'avance et les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^e Lefebvre change, et inventoriée sous la cote 1^{ère} et cote 1^{ère} Maison place St. Nicolas N^o 2.

Cote 16^{ème} 2 pièces qui sont.

La 1^{ère} La grosse d'un acte reçu par le dit M^e Lefebvre notaire à Lille, le 20 avril 1866, contenant bail par le mandataire de Mme Adélaïde Louise Julie Omerine Coustenoble, épouse de M^r Victor Benjamin y^e Delerue, propriétaire à Roubaix, à M^r Ch^s Aug^te Devier, coiffeur, et à Lille, d'une maison y située pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 29 juin 1866, au loyer annuel de 1050 fr^s payable par quart, aux époques ordinaires et d'usage à Lille, outre les impôts.

La 2^{ème} est une note sur papier libre, de la compagnie impériale et continentale du gaz de Londres.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit

№^e Duchange et inventoriés sous la cote surzième
ci Cote 16^{ième}

Maison rue neuve N^o 17 bis.

Cote 17^{ème} 4 pièces qui sont.

La 1^{re} la copie sur papier libre d'un acte reçu par le dit M^e Lefebvre, notaire à Lille, le 12 février 1870. Contenant bail par M^e Deloué, à M^e Edouard Delinor employé de commerce et à Lille, d'une maison y située, pour 6 ou 9 années, à partir du 1^{er} Mars 1870 au loyer annuel de 15.00 frs payable par trimestre et les impôts.

Les 3 autres pièces qui sont aussi sur papier libre. Ce sont des notes pouvant servir de renseignements.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e Duchange, et inventoriés sous la cote 17^{ème} ci Cote 17^{ème}

Maison place St-Nicolas N^o 4.

Cote 18^{ième} Une pièce qui est la grosse d'un acte reçu par M^e Emile Lefebvre, notaire à Lille, le 7 Juin 1871 contenant bail par M^e Deloué à M^{rs} Jean Rommelaere coriomies et M^{me} Virginie Dequane, son épouse et à Lille, d'une maison y située, pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 29 Juin 1871, au loyer annuel de 1000 frs payable par trimestre et d'avance, aux époques d'usage à Lille, et les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^e Duchange, et inventoriée sous la cote 18^{ème} ci Cote 18^{ième}

Maison rue Doudin N^o 4.

Côte 19^{ème}. Une pièce qui est.

La copie sur papier libre d'un acte reçu par ledit M^r Lefebvre, notaire à Lille, le 20 Mars 1871, contenant bail par M^r Delme, à Mme Augustine Sophie y^e Descaups sans profession d^t à Lille, v^e de M^r P^r Louis Aimé y^e Jordehim, d'une maison y située, rue Couardin pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1^{er} Mars 1871, au loyer annuel de 400 fr. payable par trimestre, le 29 juin, 1^{er} 8^h, pour ainsi après continuer de terme en terme, jusqu'à l'expiration, outre les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange, et inventoriée sous la cote 19^{ème} ci cote 19^{ème} Maison rue St Nicolas N^o 3.

Côte 20^{ème} Une pièce qui est.

Une vente sur papier libre, qui paraît résulter, que suivant bail du 28 Mars 1870, M^r Delme a loué à M^r Destoop, la maison rue St Nicolas, pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1^{er} Mars 1870, au loyer annuel de 800 fr., payable par trimestre et les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange, et inventoriée sous la cote 20^{ème} ci

Côte 20^{ème}
M^r Verre à Louve (Belgique)

Côte 21^{ème} Une pièce qui est.

La copie sur papier libre d'un acte reçu par M^r

Lecroart notaire à Mouscron le 26 février 1872, contenait
baill pour M^l Deloué à M^l L. Deltour fermier et à Louve-
res 1^{re} 3 hectares 67 ares 49 centiares et 2^o Deux hecta-
res 93 ares 47 centiares de terre labourable, situés sur
la commune de Louve, pour 9 années à partir du
1^{er} J^u 1872, au loyer annuel de 1000 frs payable chaque
année, et une somme de 500 frs payable le 1^{er} J^u 1873 à
titre de pot de vin et les impôts.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^l Du
Change, et inventoriée sous la cote 21^{ème} ci Cote 21^{ème}

Il a été vaqué à tout ce que dessus, depuis la dite
heure de 9 heures du matin jusqu'à celle de midi, par
simple vacat.

Et la continuation du présent inventaire a été
remise du consentement des parties, à ce jourd'hui
2 heures de relevée.

Après quoi, tous les papiers inventoriés et ceux
restant à l'être sont demeurés à la garde et possession
des requérants qui le reconnaissent et s'en chargent
pour les représenter, quand et à qui il appartiendra.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires
sous toutes réserves et protestations de droit.

(Suivent les signatures.)

Et le dit jour le dit 1872 2 heures de relevée.

En conséquence de l'assignation prise dans la vacat.

qui précède, il va être par les dits M^{rs} Duchange et Duttoit notaires à la résidence de Noubaix soussignés procédé es- mêmes requête, présence et qualité que dessus, à la continuation du présent inventaire de la manière suivante.

Propriété provenant de la succession de
M^{me} Delenne Florin.

Côte 22^{ème} 10 pièces qui sont.

La 1^{re}. La grosse d'un acte reçu par M^{rs} Lamin notaire à Noubaix, le 30^{juin} 1834, contenant vente par M^r Jean Augustin Prouost, négociant, d^t à Noubaix, M^{me} Augustine Constance Grossemy, fabricante, v^{re} de M^r P^r Constantin J^h Prouost, M^r P^r Constantin Prouost fabricant, d^t tous à Noubaix, M^r Jules Henri François Prouost avocat à la cour royale de Bruxelles, y demeurant et autres, à M^{me} Athanasie Florin v^{re} de M^r Benjamin J^h Delenne, propre d^t à Noubaix, d'un terrain situé à Noubaix rue neuve, ayant un front à rue de 11 mètres 6 millimètres, et une profondeur de 67 mètres 388 millimètres, moyennant le prix principal de 5000^{frs} dont le dit contrat porte quittance.

La 2^{me} est une copie sur papier libre, d'un certificat du bureau des hypothèques de Lille, constatant, qu'il n'existait sur la propriété vendue, aucune inscription à la charge des vendeurs.

La 3^{ème} est l'expédition d'un acte reçu par

M^e Coustenoble, notaire à Lille, le 10 Février 1857, contenant
vente par M^e Le Pinnel, maître maçon, et Dame Marie
Rose Delagie Desmettre, son épouse, d'ensemble à Roubaix,
à M^{me} Deloué Florin, d'une maison, et portion de
maison, situées à Roubaix, rue Du château, d'une conte-
nance de un are 56 centiares, moyennant le prix prin-
cipal de 2500 frs dont le dit contrat porte quittance

La 4^{me} qui est sur timbre est un état hypothécaire
déclaré par M^e le conservateur du bureau des hypothèques à Lille.

La 5^{me} est l'expédition d'un procès verbal d'adjudication
définitive, tenu par M^e Cottigny, notaire à Roubaix, le 2 8^{me}
1854, à la requête de M^{me} Deloué Coustenoble, M^{me} Jules
Desre 7^{me} Deloué, propriétaire à Roubaix, et M^{me} Hortense
Sophie Liésine Dazin son épouse et autres au profit de M^e
Deloué Coustenoble, d'une maison située à Roubaix rue
neuve N^o 29, et d'une maison située au même lieu, rue
du château N^o 28, moyennant le prix principal de
40.000 frs.

" M^e Deloué a fait observer dans le dit acte
" qu'il était propriétaire pour 1/2 des dites maisons.

La 6^{me} est l'expédition du partage dressé par M^e
Cottigny notaire à Roubaix, par acte du 9 8^{me} 1854, de
la succession de M^{me} Deloué Florin.

Ces termes de cet acte, les parties ont déclaré, et
qu'ayant été datées également, à l'exception de M^e

Céline Delerue, il ne serait pas fait de rapport de dot, mais que M^{lle} Delerue prélèverait sur l'actif une somme égale à la dot de ses frères et sœur. Il a été fait rapport à la masse de la valeur des meubles meublants, qui avaient été partagés inégalement, et le montant de ce rapport a été pour M^r Victor Delerue, de 2048 frs.

Enfin, il a été abandonné à M^r Victor Delerue pour le remplir de ses droits, s'élevant en capitaux, à 31.991 frs 81 cent^s précelle somme à prendre sur le prix de l'adjudication prononcée à son profit, ainsi qu'il résulte du titre ci dessus analysé.

Les autres pièces qui sont sur titres, ce sont les anciens titres de ladite propriété, quittance et autres pièces, pouvant servir de renseignements.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e Duchange, et inventoriées sous la cote 22^{me} ci cote 22^{me}.

Propriétés provenant des Successions de
M^r & M^{me} Coustenoble

Cote 23^{me} 47 pièces qui sont.

La 1^{re} l'expédition d'un procès verbal de tirage au sort des lots, des biens immeubles, dépendant des communautés et successions de M^r Rodolphe Joseph Coustenoble et de M^{me} Adélaïde Françoise J^{te} Cousin, son épouse tous deux décédés, tenu par le dit M^e Lepore notaire à Lille, le 8 juillet 1869, duquel il résulte

que le 3^{ème} lot est échu à Mme Delemme; il se compose de
1^o Une maison située à Lille, rue neuve N^o 17.
2^o Une autre située à Lille, rue neuve N^o 17 bis
3^o Une autre située au même lieu rue St Nicolas N^o 1^{er}
4^o Une autre située audit Lille rue St Nicolas N^o 3.
5^o Une autre située à Lille, place St Nicolas N^o 2.
6^o Une autre située à Lille place St Nicolas N^o 4.
7^o Et quelques bâtiments restant d'une ferme de 3 hectares
73 ares 41 centiares de terre à Mambrechies.

Plus une saute de la somme de 4700 fr.

La 2^{ème} l'expédition d'un acte reçu par M^e
Guilloy, notaire à Lille, le 19^{ème} 1844, contenant vente par
M^r Antoine Desiré Baas, aubergiste d^t à Lille, veuf de dame
Célestine Apolline Devos, M^r L^s Emile Baas, aubergiste
d^t à Lille, et dame Emelie Logez son épouse, M^r Cesar Benja-
min Godfernaux, négot^t et M^{me} Thérèse Henriette Baas, son
épouse, d^t ensemble à Wazemmes et autres à M^r H^{ri} Rodol-
phe 7^h Cousteroble, ancien notaire et prop^{re}, et M^{me} Adélaïde
Françoise 7^h Cousin son épouse d^t à Lille, d'une maison
sise à Lille, rue neuve N^o 17, moyennant le prix prin-
cipal de 50.000 fr. dont le dit contrat porte quatorze

La 3^{ème} la grosse d'un acte reçu par M^e Dehau
notaire à Lille, le 12 Mars 1845, contenant vente par
M^{me} Dorothee Françoise Pétronelle Delannoy, v^{ve} de M^r
Henri 7^h Delemme, propriétaire d^t à Lille, à M^r Gustave

Baas Devois de la propriété, dont le titre est ci-dessous analysé.

La 4^{ème} L'expédition d'un acte reçu par M^e Dehaue notaire à Lille, le 31 juillet 1824, contenant vente par M^e Juvenal, 73^{te} 7^h Castellain, écuyer propriétaire d^t à Loos et autres à M^e Guillaume Baas Devois, d'une maison à 2 étages, située à Lille, rue neuve n^o 15, moyennant le prix principal de 6.500 frs dont le dit contrat porte quittance.

La 5^{ème} La copie sur papier libre de l'inventaire dressé par le dit M^e Lefebvre notaire à Lille, le 20 Août 1868, après le décès de M^{me} Coustenoble Cousin.

Les autres pièces qui sont sur timbre et papier libre, ce sont des anciens titres de propriété, états certifiés de radiations, quittances, baux, pièces de purge et autres, pouvant servir de renseignements.

Les pièces ont été cotées et paraphées par le dit M^e Duchange et inventoriées sous la cote 23^{ème} ci cote 23^{ème}

Cote 24^{ème} Partage des valeurs mobilières, pendant des successions de M^r & M^{me} Coustenoble

Une pièce qui est un extrait sur timbre, d'un procès verbal dressé par M^e Emile Lefebvre, notaire à Lille, commis par justice, le 27^{lu} 1869 d'utirage au sort des lots, fournis pour le

partage des valeurs mobilières, dépendant des successions de M^{rs} & M^{me}
Coustouable Cousin.

Il résulte de ce procès verbal, qu'il est éché à M^{me} Gilverie le 2^{me}
lot, se composant: 1^o la somme de 35.000 fr^s formant l'importance du
rapport de sa dot ci

35.000. "

2^o La somme de 3189 fr^s valeur des meubles meublants
et vins qui lui ont été abandonnés en nature ci

3189. "

3^o Une obligation de chemin de fer de l'Est, portant le
N^o 209.557, estimée à la somme de

545. "

4^o 11 actions des mines d'azincourt, portant les
N^{os} 696, 1252 à 1261 inclus, évaluées à 250 fr^s l'une, soit

2750. "

5^o La somme de 241 fr^s 05 c^s formant le tiers de
la créance, en principal et intérêts sur M^{lle} Margot ci

241. 05

6^o La somme de 611 fr^s 93 c^s pour prorata
de loyers divers ci

611. 93

7^o La somme de 20.000 fr^s montant en princi-
pal de la créance sur les époux Dequidat Dupire, -
résultant d'une obligation des 8 et 10 X^{ls} 1866

20000. "

8^o La somme de 137 fr^s 90 c^s reliquat des inté-
rets de cette créance ci

137. 90

9^o La somme de 5000 fr^s montant de l'obligation
sur les époux Descaupis Calvanus, résultant de
l'acte du 13 Avril 1867 ci

5000. "

10^o La somme de 173 fr^s 87 c^s prorata d'inté-
rets de cette créance ci

173. 87

à Reporter

67648. 55

	Report	67648.58
11 ^e Un tiers de la rente sur l'état de 378 fr. 4/2		
pour cent N ^o 164. 501, série 1 ^{re} pour la somme de		2875. ..
12 ^e La somme de 8847 fr. 25 c ^{ts} en argent		
comptant, formant le reliquat du compte rendu		
par M ^e Emile Lefebvre sous la <u>5^{me}</u> observation de		
l'état liquidatif ci		8847.25
Et 13 ^{me} La somme de 13781 fr. 84 c ^{ts} en argent		
comptant à prendre dans le reliquat du compte		
d'administration de M ^e Emile Lefebvre, établi sous		
la <u>7^{me}</u> observation dudit état liquidatif ci		13781.84
Total des valeurs, composant le 2 ^{me}		92852.42
lot.		

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^e Duchange, et inventoriée sous la cote 24^{me} ci cote 24^{me}

Les requérants déclarent que les actions D'azinecourt ont été vendues, il y a quelques années.

Cote 25^{me} Compte Courant de M^r Delerue, Chez M^{rs} J. Decroix, dernier, Ferley et C^{ie}.

Une pièce qui est sur papier libre, est le compte courant de M^r Delerue, se balançant en sa faveur au 16 Mai 1876, pour une somme de 25888.70

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^e Duchange et inventoriée sous la cote 25^{me} ci Cote 25^{me}

Cote 26^{me} Rente sur l'état

Une pièce qui est le titre d'une inscription de 3000 fr

de rente 3% partie au grand livre de la dette publique sous le n° 151169, série 5^{me} et délivré à Paris le 21 juin 1871, les arrérages de cette rente ont été payés jusqu'au 1^{er} janvier dernier.

Ce titre est au nom de M^r Delerue Victor.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange, et inventoriée sous la cote 26^{me} ci cote 26^{me}

Cote 27^{me} Obligations du chemin de fer de l'Est.

Une pièce qui est sur papier libre est un certificat nominatif de 12 obligations de la somme de 1250 frs chacune, de la Compagnie du chemin de fer de Montreuil à Troyes, au nom de M^r Delerue Victor, portant le n° 62, et délivré à Paris, le 17^{me} 1871, les int^s sont payables les 1^{er} janvier et juillet de chaque année et sont payés jusqu'au 1^{er} janvier dernier.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange, et inventoriée sous la cote 27^{me} ci cote 27^{me}
Cote 28^{me}

Société anonyme de l'éclairage au gaz, et des hauts fourneaux et fonderies de Morselle et des mines de potes et briques

10 pièces qui sont sur timbre d'abonnement, et sous:
1^o trois actions de jouissance au porteur de la dite société, portant les n°s 2948, 2949 et 2950, les coupons portant les n°s 2 sont adhérents aux titres.

Et 2^o 7 actions au porteur, remboursables à 600 fr

Chacune portant les n^{os} 11668, 11669, 11672, 11673, 11675, 11676 et 11677. Les coupons sont payables en Avril et 8^{bre} de chaque année, et ceux payables en Avril 1876, sont adhérents aux titres.

À la réquisition expresse des parties, ces titres n'ont pas été cotés par le dit N^e Duchange, comme étant au porteur et pour ne pas en entraver la négociation

Côte 2^eième. Contrat de mariage de M^r et M^{me} Delerue.

Une pièce qui est une note, contenant l'énonciation succincte des conditions du contrat de mariage de M^r et M^{me} Delerue.

Il résulte de cette note, que ce contrat a été reçu par M^e Guiloy, notaire à Lille, le 26 Avril 1832, que M^r et M^{me} Delerue ont adopté le régime de la communauté réduite aux acquets, mais avec mise en communauté de l'apport du futur époux, s'élevant à 25,000 frs et de pareille somme à prendre sur l'apport de la future épouse, composé de la somme de 35,000 frs en argent et 5000 francs en meubles meublants, porcelaine et argent.

Il a été stipulé, que le survivant des futurs époux, serait en cas d'existence d'enfants propriétaire de la $\frac{1}{2}$ des biens de communauté et usufructier de la $\frac{1}{2}$ des biens recueillis dans la communauté par le prédécédé et la $\frac{1}{2}$ des biens propres.

Cette pièce a été cotée et paraphée par le dit M^r Duchange
et inventoriée sous la cote 29^{me} ci cote 29^{me} ain
Déclarations.

Les requérants déclarent, qu'aux termes d'un procès verbal
d'adjudication, passé devant M^e Emile Lefebvre, notaire à Lille,
le 27 avril 1870 M^{me} Delerue Coustenoble a vendu à M^{me}
Adèle de J^h Boet s^{ve} de M^r J^h François Chapeyrens propre
à Wambrechies, une ferme dite Du petit quesnoy, avec 7
hectares 75 ares, 41 centiares, moyennant le prix principal
de 50.000 frs, qui a été payé, aux termes d'une quittance reçue
par le même notaire, le 28 Mai 1870.

M^{mes} Willaert, Fermier et Serpel déclarent, qu'aux
termes de leurs contrats de mariage, reçus, celui de M^{me} Willaert
par M^e Cottigny notaire à Roubaix le 27 Mai
1857, celui de M^{me} Verrier par M^e Coustenoble notaire à
Lille, le 17 Mai 1856, et celui de M^{me} Serpel par M^e
Duchange notaire à Roubaix le 27 Juin 1864, M^r & M^{me}
Delerue Coustenoble, leur père et mère leur ont constitué
une dot, en avancement d'hoirie sur leurs successions
futurs et par imputation d'abord sur la succession
de premier mourant d'eux et subsidiairement s'il y a
lieu, sur celle du survivant, à chacune la somme de
25.000 francs

Cote 30^{me} & registres qui sont.

Le 1^{er} un livre sur lequel M^r Delerue établissait ses

Comptes de loyers et des valeurs et créances lui appartenant
Le 2^m est un livre, sur lequel M^e Delerue établissait
ses inventaires.

Ces livres ont été cotés et paraphés par le dit M^e Du
-change et inventoriés sous la cote 30^m et cote 30^m.

Déclarations

En affirmant leur désir de se conformer à la pensée du
testament de M^e Delerue, M^{rs} Alphonse Roumier et Leon Scipiel
requérants font toutes réserves sur la fixation de la somme
rapportable par M^{me} Willaert Delerue, aux successions de
ses père et mère, ils font remarquer notamment, qu'à la date
du 14 9^{bre} 1870, M^{me} Willaert Delerue devait à ses père et
mère, une somme de 244,000 francs, qui depuis lors a
produit des intérêts sans préjudice à toutes autres sommes
dont le rapport pourrait encore être dû.

M^r & M^{me} Métaert Delerue font contre cette déclaration,
toutes protestations et réserves les plus étendues

Et ne s'étant plus rien trouvé à dire, Comprendre ni
Déclarer au présent inventaire, il est demeuré clos et
coviété du consentement des parties, après serment prêté,
par les requérants, de n'avoir rien pris, caché ou
détourné, vu ni su qu'il ait été rien pris, caché ou
détourné, directement ou indirectement des objets
dépendant des dites Communauté et successions

Après quoi, tous les objets inventoriés, sont demeurés

à la garde et possession des requérants, qui les reconnaissent
et s'en chargent, pour les représenter, quand et à qui il
appartiendra.

Il a été vaqué à tout ce que dessus, depuis la dite
heure de 2 heures de relevée, jusqu'à celle de 5 heures du soir
par simple vacation.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires,
sous toutes réserves et protestations de droit.

(Suivent les signatures)

Enregistré à Roubaix le 1^{er} juin 1876, folio de ce
1^{er}, Rec. 9 fr. 50 centimes (signé Dubut)